
CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LE CENTRE INSERTEC FRANCE-FORMATION, FRANCE

INSERTEC  FRANCE-FORMATION

ET

L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OFFOUMOU "IESO", COTE D'IVOIRE.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

Le centre **INSERTEC France-FORMATION**, organisme de formation d'établissements situés au:

- 01, Rue Henri Manigart, 93300, Aubervilliers, France,
- Et au : Bât : 420, Clos de la Courtine, 93160 Noisy le Grand ;

SIRET : 51409882100010, code APE : 8859B,

Déclaration d'activité d'organisme de formation n° : 11 93 05 93 593,

D'identifiant DOKELIO **O.F.** : 13683, élu au DATA DOCK,

Et représenté par :

Monsieur **Alain BAKA**, en sa qualité de directeur, chargé d'études,

Tél : 0033 6 11 44 57 91 / 0033 95 74 96 71,

Mail : insertecfrance@yahoo.fr; site : www.insertec-adrhi.fr

D'une part,

ET

L'Institut d'Enseignement Supérieur OFFOUMOU " IESO ", Côte d'Ivoire,

Établissement privé d'enseignement situé : à Abidjan-Yopougon Toit Rouge :

De coordonnées postales : 23 BP 841 Abidjan 23

Tél : 00225 23 45 37 94 / 00225 23 50 24 05

Représenté par :

Monsieur Richard Ossey OFFOUMOU en sa qualité directeur-fondateur des établissements Offoumou Yapo dont IESO, de Côte d'Ivoire,

D'autre part,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L331.1 et suivants,
Vu nos relations de partenariat formalisées en date du 12 mai 2017 dans le cadre des échanges de compétence dans le domaine de l'éducation numérique pour tous,
Vu la délibération du conseil d'administration de notre organismes de formation en date du 15 février 2018 approuvant le projet de convention de partenariat et la réception des stagiaires de l'Institut IESO au cours de l'année de formation professionnelle 2018-2019, il est conclu :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat actif entre nos deux organismes de formation professionnelle : **"INSERTEC France-FORMATION"** de Paris et **IESO** d'Abidjan

ARTICLE 2 : Les actions conduites dans le cadre de cette convention

Dans le cadre de ce projet, nos deux parties développent ensemble toutes les actions qu'elles estiment nécessaires pour favoriser une meilleure diffusion des connaissances numériques et informatiques en Côte d'Ivoire et un partage d'expérience professionnelle dans des actions essentielles suivantes :

- La formation aux technologies numériques avancées : il s'agit de recevoir vos étudiants ou stagiaires en nombre de 7 maximum pour une durée 16 mois dans nos établissements,
- Echanges d'expérience : il s'agit de recevoir en nombre de 7 nos élèves et apprenants de France pour des séjours de travail deux semaines à un mois dans votre établissement dans le cadre du volontariat civique et de découverte.

La liste des actions est non exhaustive de ce qu'il est envisageable de réaliser dans le cadre de ce partenariat d'éducation et d'échange.

ARTICLE 2 bis : Les interlocuteurs

Les interlocuteurs privilégiés pour le centre **'INSERTEC France-FORMATION'** :

- Monsieur Claude Mafulu, responsable pédagogique ;
- Monsieur Alain Baka, chargé d'études.

Tél : 0033 9 51 92 91 47 / 0033 6 11 44 57 91 / 0033 95 74 96 71

L'Interlocuteur privilégié de l'Institut IESO d'Abidjan :

Monsieur Richard Offoumou, directeur fondateur des établissements Offoumou Yapo de Côte d'Ivoire

ARTICLE 3 : Frais de formation ou de visite de découverte

Il convient de considérer le contenu de la convention de formation professionnelle annexée à ce document de partenariat. Frais de formation, durée du séjour et modalités d'organisation sont définis dans la convention de formation.

Les visites d'échange que le centre "Insertec France-Formation" organisera, feront l'objet d'une prise en charge publique dans le cadre du contrat de volontariat civique en faveur de nos jeunes apprenants de France.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la période de 01 novembre 2018 au 31 décembre 2020.

ARTICLE 5 : Résiliation - Révision

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.

La convention peut être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé réception du chef d'établissement ou de l'interlocuteur privilégié adressé à l'autre chef d'établissement.

Fait à Paris-Aubervilliers, le 14 mai 2018

Insignes et signatures :

Pour le centre INSERTEC France-Formation

Monsieur Alain Baka,
Directeur, chargé d'études,

Cine



Centre INSERTEC France-Formation
1, rue Henri Manigart
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 06.11.44.57.91

Pour l'Institut d'Enseignement Supérieur Offoumou d'Abidjan



Le directeur-fondateur :
Monsieur Richard Offoumou

23 BP 841 Abidjan 23.

Mail : offoumouyapo@yahoo.fr ; hosseycardo@yahoo.fr